

3M FINANCES

Société par actions simplifiées au capital de 549 700 euros

Siège social : 2 rue Henri Primault – 51390 ROSNAY

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS

SUR LA REMUNERATION DES APPORTS EFFECTUES

PAR MONSIEUR MATTEO PATUCCA

A LA SAS 3M FINANCES

SARL JUNIBE - 11 impasse Achille Bureau - 51100 REIMS

Société de commissariat aux comptes inscrite à la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de l'Est

**Rapport du Commissaire aux apports
sur la rémunération des apports effectués
par Monsieur Mattéo PATUCCA
à la SAS 3M FINANCES**

A l'associé,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par Monsieur Mattéo PATUCCA associé unique de la SAS 3M FINANCES en date du 2 décembre 2025,

- concernant l'apport par Monsieur Mattéo PATUCCA de 1 000 actions de la société 3M MOTORS, société par actions simplifiée au capital de 10 000 euros dont le siège social est à Rosnay (51390) 2 rue Henri Primault, immatriculé au RCS de Reims sous le numéro 898 773 981,
- pour un montant global de 182 000 euros,
- à la SAS 3M FINANCES société par actions simplifiée au capital de 549 700 euros ayant son siège social 2 rue Henri Primault à Rosnay (51390) et immatriculée au RCS de Reims numéro 982 314 007,

nous avons établi le présent rapport prévu par l'article L225-147 du code de commerce.

Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée. A cet effet, nous avons effectué nos diligences selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicables à cette mission : ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur au nominal des actions assorties d'une prime d'émission attribuées à Monsieur Mattéo PATUCCA par la bénéficiaire des apports.

I – EXPOSÉ DE L'OPÉRATION ENVISAGÉE

M. Mattéo PATUCCA souhaite apporter à la SAS 3M FINANCES l'intégralité des actions qu'il détient de la société 3M MOTORS, soit 1 000 actions, pour un montant global de 182 000 euros.

II – CONSISTANCE ET ÉVALUATION DE L'APPORT

L'apport est composé de l'intégralité des actions, soit 1 000 actions, composant le capital social de la SAS 3M MOTORS. Cette société a été créée le 15 avril 2021 et a comme activité l'achat et vente de véhicules neufs et d'occasion.

3M FINANCES

L'intégralité des actions est valorisée à 182 000 euros, soit la valeur des capitaux propres au 30 juin 2025 date du dernier exercice clos.

En effet, les éléments incorporels n'ont pas été revalorisés compte tenu de l'absence de récurrence des revenus.

Quant aux éléments corporels, ceux-ci ont été retenus à leur valeur nette comptable.

L'apport global de Monsieur Mattéo PATUCCA est donc de 182 000 euros.

III – RÉMUNÉRATION DE L'APPORT

En contrepartie de son apport de 182 000 euros correspondant à l'apport de 1 000 actions composant le capital social de la société 3M MOTORS, Monsieur Mattéo PATUCCA recevra 16 250 actions de la société 3M FINANCES d'une valeur nominale de 10 euros, assorties d'une prime d'émission de 19 500 euros (1,20 euros par action).

IV – CONCLUSION

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la valeur des apports s'élevant à 182 000 euros n'est pas surévaluée et en conséquence, est au moins égale au montant des actions émises par la société bénéficiaire de l'apport, assorties d'une prime d'émission de 19 500 euros.

Il n'a été stipulé, à notre connaissance, aucun avantage particulier.

Reims, le 8 décembre 2025

Pour la SARL JUNIBE,

Laurent TILLY

Commissaire aux Apports